



PIGNY

Téléphone : 02 48 69 31 45

Mail : mairie@pigny18.fr

ARRETE N° 2023-023 DU 09 MARS 2023

portant réglementation à la rue des Casseriaux pendant les travaux de découpe d'une cuve à fioul pour l'Agence SOA 6 allée Evariste Galois 18000 BOURGES

Le Maire de PIGNY,

Vu le code de la route et notamment ses articles R.44, R53.2 et R225,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le C.G.C.T. et notamment ses articles L.3221.4

Vu la 8^{ème} partie (signalisation temporaire) du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Vu la demande en date du 07 mars 2023 de l'Agence SOA 6 allée Evariste Galois 18000 BOURGES

Considérant que les travaux nécessitent une fermeture de la circulation, qui sera imposée à la rue des Casseriaux, à compter du 29 mars 2023 et pendant toute la durée du chantier.

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du 29 mars 2023 et pendant toute la durée des travaux, une fermeture de la circulation sera imposée à la rue des Casseriaux.

ARTICLE 2 : Les dispositions de signalisation nécessaires au balisage du chantier et à la réglementation de la circulation seront mises en place et entretenues, de jour comme de nuit, par les services de l'Agence SOA conformément aux dispositions de la 8^{ème} partie (signalisation temporaire) du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

ARTICLE 3 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 4 : M. le Directeur des routes du Conseil Général du Cher, M. le Lieutenant Colonel commandant du groupement de gendarmerie du CHER, M. le Maire de PIGNY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire


P. RICHARD